

- 8 SEP. 2014

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE RUGBY



Marcoussis, le 6 septembre 2014

AVIS HEBDOMADAIRE n°989

RUGBY EDUCATIF

Afin de faciliter l'intégration de nouveaux jeunes pratiquants souhaitant découvrir notre discipline et après accord de notre assureur, les dispositions suivantes seront mises en place du 1^{er} septembre au 31 octobre 2014.

Les nouveaux venus en Ecole de rugby, cela jusqu'à la catégorie « Moins de 14 ans » incluse, souhaitant pratiquer le rugby au sein d'une association affiliée à la FFR, bénéficieront, dès leur inscription dans le club de leur choix, des garanties d'assurance des licenciés de la FFR. La régularisation de leur dossier d'affiliation (activation de la licence) devra cependant intervenir au plus tard le 31 octobre 2014.

Jusqu'à cette date, ces jeunes joueurs sont autorisés à pratiquer le rugby (Hors rugby à XV) lors d'entraînements ou encore de rencontres amicales.

Seule obligation pour les clubs, tenir un registre indiquant pour chacun des nouveaux pratiquants en cours d'affiliation, les nom, prénom et date de naissance.

Ce listing mis à jour chaque semaine, devra être envoyé au Comité Territorial concerné qui conservera le dernier exemplaire jusqu'à l'issue de la saison en cours.

A compter du 1^{er} novembre 2014, nul ne sera autorisé à pratiquer le rugby au sein d'une association affiliée à la FFR sans avoir régularisé au préalable sa demande de licence conformément aux dispositions des articles 220 et suivants des règlements généraux de la FFR en vigueur pour la saison 2014/2015.

Enfin, il est rappelé que les Règles du Jeu appliquées en école de rugby doivent être obligatoirement celles figurant dans le « Rugby Digest » édité par la FFR. Le non respect de cette disposition serait de nature à engager la responsabilité du Club organisateur et de son Président en cas d'accident, dont les causes seraient liées à cette non-application des règles FFR. Il faut bien insister sur le fait que cette disposition doit s'appliquer y compris si le match ou le tournoi permet la participation d'équipes étrangères habituées à pratiquer le rugby selon d'autres règles ou sous d'autres formes de jeu.

Le Secrétaire Général



Alain DOUCET

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur

Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des Clubs affiliés à la FFR

Ligue Nationale de Rugby

Personnel de la FFR